

## Irlande : Point de situation au 19/05/20 d'après CAA/SER

### Résumé :

- Le gouvernement irlandais a présenté les détails de son programme d'aide à la reprise d'activité des PME
- Les éleveurs devraient perdre de l'argent avec la tonte des moutons
- Selon l'Irish Farmers Association, les prix des bovins et ovins sont tirés par une forte demande
- Une équipe d'intervention COVID-19 a été mise en place à l'usine de viande de Kepak (un de plus grands transformateurs de la viande irlandaise)
- Le ministère en charge de la pêche annonce l'ouverture du dispositif d'immobilisation volontaire temporaire

### • Contexte général

Au 18 mai, 4 nouveaux décès ont été enregistrés, le plus faible nombre depuis fin mars, pour un total de 1 547 décès. 88 nouveaux cas positifs ont été identifiés, ce qui porte le total à 24 200.

L'Irlande est entrée cette semaine dans la phase 1 de son plan de déconfinement, avec l'assouplissement de certaines restrictions : les rassemblements jusqu'à 4 personnes en extérieur sont autorisés, les employés du secteur du bâtiment reprennent le travail et certains commerces comme les jardinerie ou les magasins de bricolage rouvrent leurs portes. Un nouveau processus consistant à tester systématiquement toutes les personnes en contact avec un cas de Covid-19 est également mis en place.

### • Restrictions aux frontières pour les personnes

Toute personne pénétrant sur le territoire irlandais (sauf en provenance d'Irlande du Nord) doit observer un auto-confinement de 14 jours (y compris les résidents irlandais). Depuis le 24 avril, toute personne arrivant en Irlande doit remplir un formulaire précisant l'adresse du lieu de son confinement et le présenter aux autorités à son entrée sur le territoire.

<https://www2.hse.ie/file-library/coronavirus/covid-19-public-health-passenger-locator-form.pdf>

Le *Taoiseach* Leo Varadkar a réaffirmé que l'Irlande allait renforcer les mesures de quatorzaine pour toute personne entrant sur son territoire. Le gouvernement examine des options pour rendre obligatoire la déclaration par les passagers de leur adresse de quatorzaine, et la possibilité pour la police de procéder à des contrôles.

Ceci ne concerne pas les transporteurs routiers, pilotes et équipages maritimes.

<https://www.gov.ie/en/publication/e885b2-covid-19-coronavirus-travel-advice/>

### • Circulation des marchandises (import-export)

Il n'y a pas de restriction au transport de marchandise.

### • Mesures transversales de soutien à l'économie

**Le gouvernement irlandais a présenté les détails de son programme d'aide à la reprise d'activité des PME :**

250 M€ seront consacrés au Restart Grant. Cette aide versée sous forme de subvention vise à couvrir une partie des coûts associés à la réouverture et au réemploi des travailleurs. La subvention sera accessible aux entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 M€, employant jusqu'à 50 personnes, et qui ont été fermées ou impactées par une perte de chiffre d'affaires estimée à 25% ou

plus à fin juin 2020. Chaque société recevra entre 2 000€ et 10 000€, conformément aux montants identifiés par les associations patronales.

Pour plus de détail sur l'ensemble des mesures, vous êtes invités à consulter les sites gouvernementaux :

<https://dbei.gov.ie/en/What-We-Do/Supports-for-SMEs/COVID-19-supports/Government-supports-to-COVID-19-impacted-businesses.html> .

- **Problématiques / mesures spécifiques à certaines filières agricoles**

**Les éleveurs devraient perdre de l'argent avec la tonte des moutons :**

Alors que la saison de la tonte des moutons démarre, la chute du prix de la laine dans le contexte de crise liée au COVID 19 pourrait conduire à une valorisation de la tonte inférieure aux coûts engendrés. Selon les vendeurs de laine, le prix actuel ne serait plus que de 20 cts d'€ / kg, au lieu de 50 cts l'an dernier alors que le coût de la tonte est d'environ 2,50 €/tête. Pour un troupeau de 100 brebis, les éleveurs estiment que la perte pourrait être de 200 euros. Dans ces conditions, il est conseillé aux éleveurs de conserver la laine en espérant une reprise du marché.

**Selon l'Irish Farmers Association, les prix des bovins et ovins sont tirés par une forte demande :**

Selon le président de l'IFA pour les bovins, les prix des bovins continuent de se raffermir en raison d'un resserrement de l'offre et d'une forte demande au détail. Le prix de base continue d'augmenter, avec des offres pour les bouvillons à 3,55/3,60 €/kg et pour les génisses à 3,60/3,70 €/kg.

Selon le président de l'IFA pour les ovins, le commerce de l'agneau reste solide avec des approvisionnements serrés d'agneau de printemps et une forte demande due à la fin du Ramadan et à la demande supplémentaire des détaillants. Les transformateurs recherchent activement des agneaux et paieraient entre 6,20 et 6,30 €/kg.

**Une équipe d'intervention COVID-19 a été mise en place à l'usine de viande de Kepak (un de plus grands transformateurs de la viande irlandaise) :**

Il s'agit de mettre en œuvre des directives du gouvernement irlandais en collaboration avec l'autorité de la santé nationale. Selon la presse, 120 salariés sur 650 employés dans l'un des sites de production ont été testés positifs pour le virus la semaine dernière. D'autres travailleurs ont été invités à s'isoler après avoir été en contact avec des travailleurs infectés. L'entreprise a mis en place des mesures sanitaires dans tous les sites de production depuis la mi-mars, dont des mesures de distanciation physique entre les travailleurs, des protocoles sanitaires supplémentaires ainsi qu'une équipe de responsables pour la bonne mise en œuvre des mesures.

- **Problématiques / mesures spécifiques à la filière pêche**

**Le ministère en charge de la pêche annonce l'ouverture du dispositif d'immobilisation volontaire temporaire :**

Les candidatures sont désormais ouvertes pour le programme d'immobilisation volontaire temporaire suite au lancement du programme par Bord Iascaigh Mhara (BIM), l'agence irlandaise de développement des produits de la mer. Ce programme est mis en œuvre dans le cadre du programme opérationnel 2014-20 du Fonds européen pour la pêche et la mer, cofinancé par le gouvernement irlandais et la Commission et offrira une aide aux propriétaires de navires pour les coûts fixes encourus pendant l'immobilisation.

La date limite de dépôt des demandes pour le mois de juin est fixée au mercredi 27 mai à 17 heures. Les demandes pour juillet et août seront acceptées jusqu'au 20 juin et 20 juillet respectivement. Tout navire ne recevant pas d'aide à l'immobilisation au cours d'un mois donné en raison d'une souscription excessive au programme peut choisir de s'immobiliser pendant un ou deux des mois suivants.